

Forvis Mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense Cedex

S.A. au capital de 8 320 000 €
784 824 153 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de
Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de
Versailles et du Centre

Saint Honoré BK&A

140, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

S.A.S. au capital de 37 000 €
501 572 390 RCS Paris

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de
Paris

emeis

**Communication des commissaires aux comptes faite en
application de l'article L.821-10 du code de commerce**

emeis

Société anonyme

RCS Nanterre 401 251 566

Communication des commissaires aux comptes faite en application de l'article L.821-10 du code de commerce

A l'assemblée générale de la société *emeis*,

En application de la loi, nous vous signalons que :

- Les soldes d'ouverture par section tarifaire du tableau compilé de suivi des réserves, des reports à nouveau, des provisions réglementées, des provisions et fonds dédiés constitués sur des financements publics, tableau dont le format figure en Annexe I de l'Arrêté du 29 décembre 2023, n'ont pas été renseignés contrairement aux dispositions de l'article 3 I dudit Arrêté, étant précisé que le format des ERRD était différent sur les exercices antérieurs et notamment en 2022 ;
- Concernant les données relatives aux marges par section tarifaire figurant dans l'état visé à l'annexe 9E1 de l'arrêté du 29 décembre 2023, l'organisme gestionnaire (la Société) n'a pas retraité du calcul de ladite marge, sur la section tarifaire hébergement, le montant d'une extourne de provision pour participation des salariés sur années antérieures qui s'élève à - 285 976 € (produit), contrairement aux dispositions de l'article 2 II et de l'article 3 II de l'Arrêté du 29 décembre 2023 précité qui prévoient que la marge est déterminée hors impôt sur les sociétés et participation des salariés ;
- Notre attestation « établie en application de l'article R. 314-104 du code de l'action sociale et des familles, portant sur certaines données figurant sur les états et documents règlementaires relatifs à la comptabilité analytique et aux flux financiers d'emeis pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 » n'a pas été transmise par l'organisme gestionnaire (la Société) aux autorités de tarification compétentes dans le délai prévu par l'article 5 de l'Arrêté du 29 décembre 2023 précité.

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Deloitte & Associés

Saint-Honoré BK&A

Gaël LAMANT

Anton LISSORGUES

Damien LEURENT

Xavier GROSLIN

DocuSigned by:

E782A62E360147F...

DocuSigned by:

31DBACFD9D2D4AC...

DocuSigned by:

B3B790078EE0464...

DocuSigned by:

88452F7967FC4B8...